



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle sécurité et police administrative

Pointe-à-Pitre, le 18/01/23

Réf. : PSPA – 2023/

Objet : COMMUNIQUE

LE PRÉFET COMMUNIQUE

La dématérialisation des formalités administratives des transporteurs publics particuliers de personnes (T3P) est désormais opérationnelle.

Aussi, les démarches suivantes :

– première demande de la carte professionnelle (VTC ou Taxi) :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-carte-pro-de-taxi-examen>,

– renouvellement de la carte professionnelle (VTC ou Taxi) :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-carte-pro-de-taxi-renouvellement>,

– première demande de carte professionnelle VTC par équivalence :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-carte-pro-de-vtc-equivalence>,

– demande de mobilité (VTC ou Taxi) :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-de-carte-pro-de-taxi-mobilite>,

– renouvellement de l'attestation d'aptitude professionnelle « carte verte » (VTC ou Taxi) :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/renouv-attestation-aptitude-physique-taxi-vtc>,

– première demande d'autorisation de stationner à l'aéroport Pôle Caraïbes (ADS aéroport Taxi) :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/971-1ere-demande-ads-aeroport-pole-caraibes>

– renouvellement d'autorisation de stationner à l'aéroport Pôle Caraïbes (ADS aéroport Taxi) :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/renouvellement-ads-aeroport-pole-caraibes>,

se feront désormais en ligne à compter du lundi 6 février 2023 sur le site internet « Mes démarches simplifiées ».

En cas de difficultés, un espace numérique est mis à disposition des professionnels du T3P à compter du 08 février 2023 à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre au 35 rue de la Ville d'Orly – Bergevin – 97 110 Pointe-à-Pitre, afin de les accompagner dans leurs démarches en ligne, le mercredi et le jeudi de 8h00 à 12h00 uniquement sur rendez-vous.

Les rendez-vous sont à demander à l'adresse de messagerie suivante : t3p971@guadeloupe.gouv.fr